

RÉGLEMENTATION
SUR LE
DÉROULEMENT DE LA BROCANTE :

Je vous demande de bien vouloir respecter les différents points de réglementation qui vous sont imposés à savoir :

- La rue de l'église **sera fermée à toute circulation** de 6 heures 30 à 19 heures, les riverains de cette rue doivent prendre leurs dispositions pour sortir leur véhicule avant le début de la brocante. Cette mesure vise à protéger la sécurité des promeneurs et des exposants. J'appelle donc à votre civisme pour cette journée.

- Je vous rappelle que la mise en vente d'animaux aussi petits soient-ils et la vente de produits neufs sont strictement interdites.

- Les exposants doivent se placer sur les accotements ou sur la chaussée, côté des numéros pairs. Il est formellement interdit de se placer de l'autre côté. Le passage doit être libre pour les éventuels secours.

Ces 3 points de réglementation sont primordiaux pour son bon déroulement.
Merci de votre compréhension.